

TERMS OF REFERENCE FOR INDIVIDUAL CONSULTANTS AND CONTRACTORS

Title	Funding Code:	Type of engagement	Duty Station :
Consultance Internationale Révision du paquet PFE - Burundi		<input checked="" type="checkbox"/> Consultant <input type="checkbox"/> Individual Contractor Part-Time <input type="checkbox"/> Individual Contractor Full-Time	A distance, avec mission dans le pays - BURUNDI.
Objectif de la consultation /Mission : Appuyer la révision des Pratiques Familiales Essentielles (PFE) du Burundi, le développement de leur mécanisme et outils de la mise en œuvre.			
Scope of Work : Objectifs spécifiques Le recrutement de l'expert permettra d'atteindre les objectifs spécifiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Modéliser le paquet des Pratiques Familiales Essentielles révisées du Burundi - Catégoriser les comportements individuels et sociaux en lien avec chaque pratique, basés sur les évidences - Encadrer le développement des outils, supports de promotion des PFE au niveau communautaire - Développer les manuels nécessaires à la promotion des PFE (Manuel d'orientation du Communautaire, Cahier de l'Acteur Communautaire, Manuel du Superviseur, Manuel des Médias et Manuel des Religions) - Appuyer le développement d'un mécanisme de collecte et de gestion des données sociales remontées de la communauté, y compris les systèmes de rétroaction pour informer les communautés des mesures prises, ainsi que des évaluations. Mission de la consultance et responsabilité des parties prenantes Sous la supervision de la section AEER, et en étroite collaboration avec la DR Programme ainsi que les équipes sectorielles, la personne devra : <ul style="list-style-type: none"> - Modéliser le paquet des Pratiques Familiales Essentielles révisées du Burundi avec un focus sur le développement de la petite enfance (1000 premiers jours), les adolescents et le changement climatique. - Identifier pour chaque Pratique des Comportements prioritaires et les Comportements secondaires susceptibles d'être mis en œuvre facilement et de façon efficiente - Définir les activités nécessaires à une mise en œuvre de chaque PFE, y compris un calendrier de mise en œuvre. - Encadrer le développement des outils et supports de communication des PFE, pour usage au niveau communautaire, - Développer les manuels nécessaires à l'orientation et à l'utilisation des outils et supports de communication des PFE par les parties prenantes : les leaders/Acteurs communautaires, les Superviseurs, les Radios et Télévisions ainsi que les Confessions religieuses et les organisations de la société civile. - Développer un mécanisme de monitoring des interventions promouvant les PFE au niveau communautaire et ménage, y compris les évaluations communautaires. S'assurer que ces mécanismes seront construits sur un mode de participation pour engager la communauté et notamment les groupes les plus vulnérables. S'assurer également que ce mécanisme de monitoring contribuera au renforcement du système existant. - Suivre les contractants dans le développement des supports - Participer aux réunions et réflexion sur les différentes étapes du processus de révision (à distance comme sur site) - Proposer des ajustements pour les interventions planifiées, en vue d'assurer la qualité et l'effectivité de la révision. La consultation sera de 8 mois à distance, avec 2 missions de 2 semaines chacune, soit un total de 4 semaines de mission dans le pays au Burundi.			
Période de la consultation. Avril – Novembre 2023, soit 8 mois			

Aperçu sur les responsabilités			
Tâches/Jalons:	Livrables/Résultats:	Delais	Budget estimée
1. Revue documentaire + plan de travail pour la consultance 2. Séances de travail avec UNICEF et les autres partenaires de mise en œuvre (Gouvernement, Agences NU, ONGs, Confessions Religieuses) 3. Ajustement de la Note conceptuelle de la révision des PFE 4. Développement de la vision du travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de travail de la consultation validé 		
5. Modélisation des Pratiques Familiales Essentielles révisées avec 4 Comportements prioritaires choisis et les Comportements secondaires adjacents (en lien avec les priorités du BCO : ECD, Adolescents et Changement climatique) basée sur les 1,000 Premiers Jours	<ul style="list-style-type: none"> • Les Pratiques Familiales Essentielles – PFE révisées du Burundi sont stabilisées • Les comportements liés à chaque pratique identifiée et validés avec les parties prenantes 		
6. Développer le conducteur des outils et supports de promotion, de communication des PFE à être 7. Encadrer le développement des maquettes des supports proposées par les maisons de production choisies par UNICEF 8. Participer à la validation des outils et supports développés.	<ul style="list-style-type: none"> • Paquet des différents supports promotionnel des PFE sont validés • Les 4 manuels de promotion des PFE sont validés • Le Cahier de l'Acteur communautaire est validé 		
9. Développer un système de monitoring effectif avec la participation des acteurs communautaires et les structures de supervisions en se fondant sur l'existant. S'assurer que le système de suivi permette aux bénéficiaires d'améliorer leurs pratiques. 10. Définir les TdR et mécanisme des évaluations communautaires des PFE.	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme de rapportage développé (y inclus redevabilité envers les populations affectées) • Test du mécanisme fait en présentiel avec atelier de validation du processus • Mécanisme des évaluations communautaires définis et validé • Rapport final de la consultation validé. 		
		TOTAL =	100%
IMPORTANT : Les personnes sous contrat de consultation individuelle ne sont pas considérées comme « Fonctionnaires des Nations-Unies » couvertes par les Règles et Procédures des Nations-Unies et d'UNICEF et, ne pourront pas bénéficier des avantages liés aux fonctionnaires (tels que les avantages liés aux congés ou à l'assurance maladie). Les conditions de leur consultation seront du ressort de leur contrat avec UNICEF et au respect des Conditions Générales de Contractualisation relatives aux Services de Consultation ou aux Consultants Individuels. Les consultants sont seuls responsables de déclarer leurs taxes et/ou devoirs, au respect des lois et réglementations locales.			